

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 311 Subventions (5.500 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris, Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants et XIII en scène;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 13e arrondissement, à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris 2, rue Paulin Méry, 75013 Paris, pour sa participation aux Dimanches Musicaux en 2017 (49021 - 2017-03273).

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 13e arrondissement à l'association Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants 1, rue Zadkine 75013 Paris, au titre de ses activités en 2017 (7882 / 2017-00682).

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 13e arrondissement à l'association XIII en scène, Maison des associations 11, rue Caillaux 75013 Paris, au titre de ses activités en 2017 (18055 / 2016-09117).

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO